

**SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 9 Mars 2026 à 19 heures 30**

*suivant convocation aux Membres
en date du 2 mars 2026*

Présidence : Le Maire, Vincent STRICH

Membres présents : Mmes & MM. Sophie DIENER ; Christian ENTZ ; Germain JUNG ; Pierre MALATRÉ ; Angélique MARTIN ; Jérôme PRUVOT ; Jean-Philippe RUBERT ; Sonia SCHMITZ ; Géraldine SCHURDER ; Denis WACH et Céline WALTERSBERGER.

Membre absent excusé : Mmes Isabelle ALLOUCHE et Laetitia NASTASI.

Secrétaire de séance : M. Jérôme PRUVOT

Début de séance : 19h39

0-0-0-0-0-0-0-0

C'est à présent la dernière séance de ces 6 années de mandat électoral. Le Maire remercie l'ensemble de son Conseil pour son assiduité et pour ces années très agréables passées ensemble. Il souhaite une bonne continuation à toutes et à tous et remercie sincèrement celles et ceux qui ont choisi d'arrêter.

1/ NOMINATION du ou de la secrétaire de séance

Le Conseil municipal nomme M. Jérôme PRUVOT en qualité de secrétaire pour cette séance.
Avis favorable à l'unanimité

2/ ACCEPTATION du dernier P.V.

Suite à la transmission du P.V. de la séance du 9 février 2026 ; aucune remarque n'est formulée quant au précédent procès-verbal.
Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 12 voix POUR.

Le PV est signé séance tenante par les membres présents.

3/ Demande de rajout de deux points supplémentaires

Le maire demande l'accord du Conseil municipal pour rajouter 2 points à l'ordre du jour, tous deux intervenus après l'émission de la convocation.

- L'un concerne la rétrocession du bassin de rétention « La Croisée des chemins » puisque la commune est concernée par l'acquisition d'une parcelle.
- L'autre concerne l'acceptation d'un chèque de la MJC suite aux locations 2025.

Ces points sont rajoutés respectivement en places 7 et 8 de cet ordre du jour.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 12 voix POUR.

4/ Prémption sur Parcelle n°10 en Section n° 33

Dans le cadre du droit de prémption et du droit de préférence bénéficiant à la commune, la SCP Catherine BAEUMLIN-ANDELFINGER et Hélène SIFFERT-KLUSKA, nous informe de la vente de la parcelle n° 10 en section 33 ; lieu-dit « Zwischen dem Holz » dont la superficie représente 543 m², classée « bois » et appartenant à M. BERBETT Emile.

Le maire propose d'exercer son droit de préférence pour l'acquisition de cette parcelle qui, par cette acquisition, permettra un accès vers la parcelle communale n° 9 ; le prix a été arrêté pour 95 € l'are, non négociable.

Le coût pour cette acquisition est donc de 515,85 euros

Le Conseil municipal :

- Décide à l'unanimité de conférer tous pouvoirs à M. le maire et / ou à son adjoint, à l'effet de régulariser l'acte notarié pour la parcelle désignée ci-dessus, à recevoir par la SCP Catherine BAEUMLIN-ANDELFINGER et Hélène SIFFERT-KLUSKA, notaires associés à ALTKIRCH ;
- Décide à l'unanimité de procéder au règlement de tous les frais, droits et émoluments de l'acte de vente authentique ;
- Requier l'élimination au Livre Foncier compétent, la parcelle qui sera acquise aux termes dudit acte de vente.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 12 voix POUR.

5/ Prémption sur parcelles, rue des Acacias, (VIVIALYS)

Concernant l'avancement de ce projet, le maire a rencontré M. NUNINGER le vendredi 30 janvier 2026 et une rencontre s'est tenue le 20 février dernier, sur le terrain, avec l'Agence VIVIALYS.

Après discussion, un nouveau découpage a été envisagé.

En date du 27 février 2026, M. RAHMAN a confirmé la volonté de VIVIALYS de procéder à la vente de ses parcelles en deux actes distincts, sous réserve que M. NUNINGER accepte d'acquérir uniquement la parcelle 229 et que la commune se porte acquéreuse de la parcelle 232 au prix de 78 €/m².

M. NUNINGER a donné son accord pour l'acquisition de la parcelle 229.

Avec notre accord également pour l'acquisition de la parcelle 232, VIVIALYS va donc pouvoir procéder à la division foncière selon le nouveau découpage proposé avec prise en charge des frais d'arpentage par leurs soins. Les deux projets de compromis de vente pourront ainsi être présentés.

Le conseil municipal :

- Décide à l'unanimité de conférer tous pouvoirs à M. le maire et / ou à son adjoint, à l'effet de régulariser l'acte notarié pour l'acquisition du bien foncier tel qu'il aura été défini et présenté par le notaire de l'agence VIVIALYS ;
- Décide à l'unanimité de procéder au règlement de tous les frais, droits et émoluments de l'acte de vente authentique ;
- Requier l'élimination au Livre Foncier compétent, la parcelle qui sera acquise aux termes dudit acte de vente.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 12 voix POUR.

6/ Convention d'utilisation pour le 1^{er} étage du Manoir

Depuis l'information communiquée lors de notre séance du 15 décembre 2025, le projet de convention d'occupation de la salle dite paroissiale et la régularisation de l'occupation de l'étage du bâtiment communal « Le Manoir » a pu être affiné.

Il a été remis à Mme la Présidente du Conseil de Fabrique pour avis et nous avons reçu un retour positif de sa part.

La convention a parallèlement été transmise à l'ensemble du Conseil municipal pour information, lequel a confirmé approuver les termes qui constituent ce document.

La convention sera donc transmise au Conseil de Fabrique pour signature, lequel se chargera ensuite de l'envoyer à l'Evêché pour avis également.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 12 voix POUR.

7/ Rétrocession du bassin de rétention « la croisée des chemins »

L'Association Foncière de STEINBRUNN-LE-HAUT a décidé de procéder à la rétrocession du bassin de rétention dit « la croisée des chemins » lequel est toujours inscrit au nom de l'AF.

La parcelle initiale (n°114 en S.31) a fait l'objet d'une division foncière afin qu'une partie soit rétrocédée à « Rivières de Haute-Alsace » : 7 825 m² pour la gestion du bassin de rétention et que l'autre partie sera rétrocédée à la commune de STEINBRUNN-LE-HAUT : 3 193 m² pour le verger communal.

Les frais de piquetage seront supportés pour 50 % par la commune.

En complément de cette délibération, « Rivières de Haute-Alsace » présentera ce point lors de leur prochaine assemblée prévue en juin prochain.

Elle procèdera ensuite aux démarches nécessaires pour la régularisation par actes notariés.

En conséquence, le Conseil municipal :

- Décide à l'unanimité de conférer tous pouvoirs à M. le maire et / ou à son adjoint, à l'effet de régulariser l'acte notarié pour la parcelle désignée ci-dessus, à recevoir par l'étude notariale mandatée par « Rivières de Haute Alsace » ou par notre étude notariale, en l'occurrence Maître ZOBLE à RIBEAUVILLÉ ; selon ce qui aura été convenu ;
- Décide à l'unanimité de procéder au règlement des frais qui lui incombent, droits et émoluments de l'acte de vente authentique ;
- Requier l'élimination au Livre Foncier compétent, la parcelle qui sera acquise aux termes dudit acte de vente.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 12 voix POUR.

M. Germain JUNG précise qu'il est regrettable que cette retenue soit toujours inscrite au nom de l'AF. La situation aurait dû être régularisée, en son temps, par le Syndicat Intercommunal Hardt-Sud afin qu'il en prenne l'entière responsabilité.

Cette charge n'aurait jamais dû être supportée par l'Association Foncière de STEINBRUNN-LE-HAUT.

8/ Acceptation d'un chèque émanant de la MJC suite aux locations en 2025

Suite à la convention établie avec la MJC et signée en date du 18 octobre 2024, l'association St Maurice remet à la commune un chèque (N° 5324736 sur la CCM Porte du Sundgau) d'un montant de 690 euros correspondant à la mise à disposition des salles à des particuliers de la commune. (140,00€ pour le caveau et 550,00€ pour l'ensemble des locaux).

- 4 occupations du caveau seul (X 35,00€),
- 11 occupations de l'ensemble des locaux (X 50,00€),
- 4 occupations à titre gratuit par les associations du village.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 12 voix POUR.

9/ Complétude de la liste de présence au bureau électoral du 15.03.2026

Le tableau définissant les permanences pour la tenue du bureau de vote lors du 1^{er} tour des élections municipales a été soumise à l'équipe actuelle ainsi qu'aux futurs conseillers.

Le maire précise que des procurations peuvent être acceptées tout au long de la journée.

La réunion d'installation du nouveau Conseil municipal avec constitution par élections des maire et adjoint.es est d'ores et déjà annoncée pour le vendredi 20 mars 2026 à 19h00 ; une invitation parviendra aux élu.es.

10/ Informations SLA

- Commission « Valorisation des déchets » : M. Gaston LATSCHA, Président de cette commission a transmis à l'ensemble des communes Membres, la synthèse des travaux qui ont été effectués durant le mandat 2020-2026.
- Piste cyclable Blotzheim – Saint-Louis : projet actuellement en cours avec toutefois quelques contraintes sur le passage de la ligne prévue.

11/ Urbanisme

Déclaration préalable n° DP.68324.26.0004 présentée par Mme Isabelle MERKLEN, pour l'installation d'une volière, 68 rue Principale, en section n° 01, parcelle n° 15 d'une contenance de 194 m².

Déclaration préalable n° DP.68324.26.0005@ présentée par Mme Alexia BIDERMAN, pour le changement des volets au 18 rue de Rantzwiller, en section n° 01, parcelle n° 104 d'une contenance de 2071 m².

12/ Travaux

Feux de signalisation : l'entreprise VIALIS est intervenue pour effectuer une réparation sur le mât situé au bas de la rue de Flaxlanden.

Garde-corps, rue de l'église : M. Marc BOETSCH, ferronnier, est intervenu en semaine 7 pour redresser et réparer le garde-corps qui avait été endommagé lors des travaux d'extension du réseau de chauffage vers l'église. Nouvelle intervention ce jour pour la finition et la mise en peinture.

Circulation, rue de la Fontaine : pour réaliser les travaux d'aménagement et de sécurisation, rue de la Fontaine, le maire a pris contact avec la Société SIGNATURE et a pu négocier un rabais sur le devis reçu initialement.

L'aménagement complet de cette zone comprenant l'installation d'écluses, la fourniture de panneaux et les différents marquages représentent une dépense de 3 094.00 €/HT (3 712.80 €/TTC).

Cette réalisation sera inscrite en dépenses d'investissement lors de l'élaboration de notre prochain budget pour 2026.

13/ Activités des commissions

Commission Finances : la première réunion est fixée au mardi 10 mars 2026 à 18h30 ; la seconde sera organisée avec la nouvelle commission qui sera constituée à l'issue des prochaines élections municipales.

CCISPV : la Commission Consultative Intercommunale des Sapeurs-Pompiers Volontaires s'est tenue le 5 mars dernier. Les dépenses globales de 2025 se montent à 12 043,63 € avec une répartition proratisée de :

37,05 % pour Obermorschwiller (408 habitants), soit 4 462,17 € et

62,95 % pour Steinbrunn-Le-Haut (693 habitants), soit 7 581,46 €

L'effectif actuel est de 20 sapeurs-pompiers. 48 interventions ont été recensées sur les 2 communes. Concernant les nominations et les décisions, il y a eu 3 engagements ; 1 démission ; 1 vétérance après 48 années de services ; 1 nomination de Caporal-Chef et 1 remise de médaille « Grand Or » pour 40 années de services

14/ Informations/Divers

Rencontre avec Mme Andréa LUGE : suite à un incident survenu en novembre 2025 et qui s'ajoute à d'autres, Mme Andréa LUGE est convoquée en mairie le mercredi 11 mars 2026 à 18h00 en présence de la Brigade Verte.

Chemins ruraux : les travaux de relevé des chemins ruraux débuteront au 2^{ème} semestre 2026.

Révision du PLU : le maire rencontrera le Sous-Préfet ainsi que la DDT le 18 mars prochain à 15h00. Pour rappel, l'enquête publique se tiendra du 23 mars au 23 avril 2026.

Périscolaire : une rencontre est prévue le 11 mars prochain à 16h30 avec Mme CHAUVET représentant la Fédération des Foyers-Clubs Alsace ainsi que Mme JAFFEUX, Directrice de notre périscolaire afin de faire le point et de discuter des prochaines inscriptions.

Brigade Verte : la réunion du Comité Syndical s'est tenue le 17 février 2026.

Syndicat mixte des cours d'eau du Sundgau oriental : la réunion du Comité Syndical s'est tenue le 2 mars 2026.

Bois/forêt : prévoir une rencontre avec M. Thomas LEY pour faire le point sur les récentes ventes de bois : BIL et autres troncs ; coupes de hêtres ; ...

Informations de dates :

Jeudi 12 mars à 19h30 : réunion du SIVOSC

Dimanche 15 mars de 8h00 à 18h00 : 1^{er} tour des élections municipales

Mardi 17 mars de 16h30 à 19h30 : don du sang

Vendredi 20 mars à 19h00 : installation du Conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures et 56 minutes
La prochaine séance est prévue pour le 20 mars 2026

Signature des membres présents :

Le Maire, Vincent STRICH :		
Isabelle ALLOUCHE: <i>Absente excusée</i>	Sophie DIENER :	Christian ENTZ :
Germain JUNG :	Pierre MALATRE :	Angélique MARTIN :
Laëtitia NASTASI : <i>Absente excusée</i>	Jérôme PRUVOT : <u>Secrétaire de séance</u>	J-Philippe RUBERT :
Sonia SCHMITZ :	Géraldine SCHURDER :	Denis WACH :
Céline WALTERSBERGER :		

Délibérations :

- N° 1 pour le point 03 :** demande de rajout de 2 points supplémentaires ;
N° 2 pour le point 04 : préemption sur parcelle n°10 en section n°33 ;
N° 3 pour le point 05 : préemption sur parcelle 232 en section n°02 ;
N° 4 pour le point 06 : convention d'utilisation du 1^{er} étage du Manoir ;
N° 5 pour le point 07 : rétrocession du bassin de rétention « la croisée des chemins » ;
N° 6 pour le point 08 : acceptation d'un chèque de la MJC.